



*Règlement
de la course de
Caisse à Savon*

LE PARCOURS

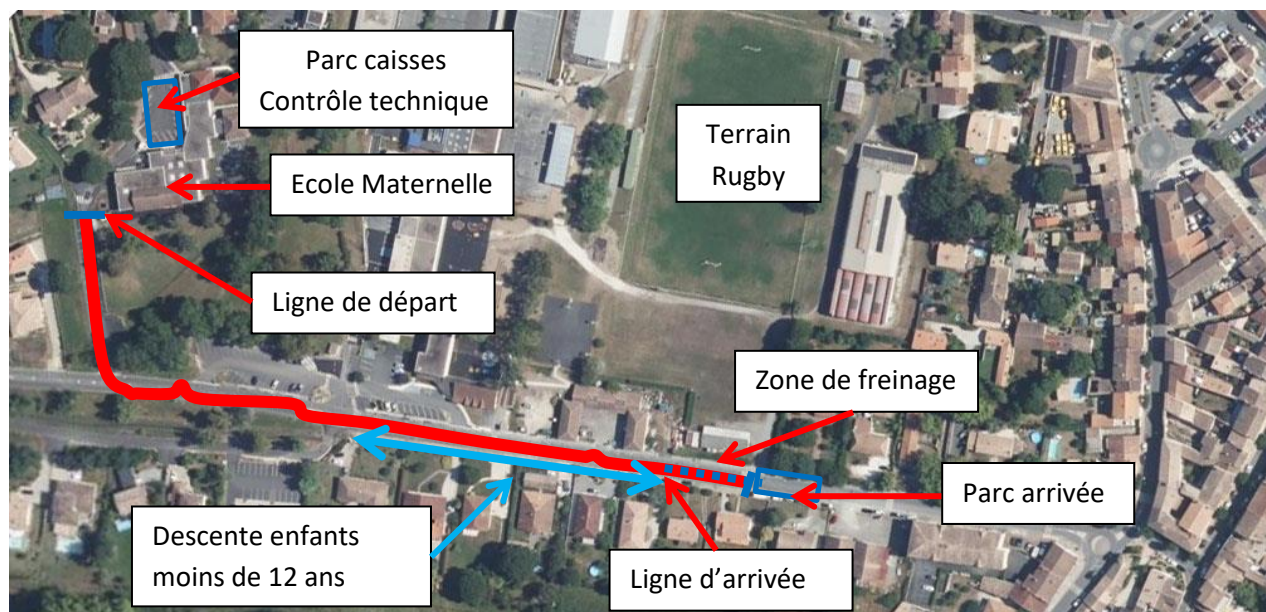
Le parcours se déroule dans la ville de La Brède. Le départ se fera au niveau de l'école maternelle et l'arrivée au niveau de l'entrée du stade de rugby.

Voir le tracé en rouge sur la carte ci-dessous.

Distance : 320 mètres

Pente : 15 à 3%

Plan



AUTORISATION DE COURSE

Les caisses à savon participantes doivent respecter la définition du règlement technique.

En résumé, les véhicules participants sont définis comme suit :

Les caisses à savon sont des véhicules de 3 ou à 4 roues sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein.

Longueur maxi 2,70m largeur maxi 1,50m.

Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.

Les guidons ou autres sont interdits seul les volants pleins seront autorisés *

Klaxon (ou équivalent) obligatoire

Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée.

Contrôle technique : Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas conformes au règlement technique ou jugées peu fiables seront refusées. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

***Spécificité pour la course des enfants :**

Pour la course des enfants (4 à 12 ans), les caisses à savon avec direction type vélo ou manettes sont autorisées (portion courte du circuit avec dénivelé très faible).

Sont également acceptés tous les véhicules sur base de vélos (mais 3 roues minimum), poussettes, voiture à pédale (sans pédale !), ...

EQUIPAGE

L'équipage sera composé de 1 à 3 personnes.

Des pousseurs sont autorisés notamment pour la descente enfants.

Le port de casque, des gants, de pantalons, haut à manches longues, combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires.

L'équipement complet sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des véhicules de courses.

SECURITE

L'organisateur Esprit4Roues s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours.

Le parcours est balisé par des ballots de pailles, barrières. Des signaleurs sont en place le long du circuit pour assurer la sécurité, empêcher les traversées de circuit, intervenir sur les incidents.

DEROULEMENT DE LA COURSE

Le parcours:

Il comprend une descente de 15% avec un virage à 90° et des chicanes, ...

Pour les enfants de 4 à 12 ans le parcours est limité à la partie basse avec une pente de 5 à 3%.

Le départ :

Il se fera avec une poussée limitée. Le départ de la première manche sera donné vers 14h

Le déroulement :

L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugés par un jury populaire, en parallèle du contrôle technique, des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité.

La course comportera une descente essais non chronométrée le matin (10h à 11h) suivie de 2 descentes chronométrées l'après-midi (14 à 17h).

Une descente sera organisée pour les enfants de 4 à 12 ans de 11h à 12h.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur chronomètre.

Les équipages seront présentés au jury et aux spectateurs entre 12 et 14h.

Les véhicules prendront le départ un par un compte tenu de la faible largeur de la route et du risque d'accident.

Chaque véhicule effectuera une descente de test non chronométrée afin de vérifier le bon fonctionnement sur le tracé réel.

Chaque descente de course sera chronométrée.

Le gagnant des épreuves chronométrées sera celui dont le temps cumulé des 2 descentes sera le plus faible.

L'arrivée sera matérialisée clairement et une zone de freinage après l'arrivée sera disponible (40 mètres).

Des obstacles pourront être mis en place (tremplin par exemple) et des pénalités de temps seront appliquées aux concurrents qui les éviteront.

PRIX DÉCERNÉS

Les prix suivants seront remis aux équipages méritants :

- *Le prix des épreuves chronométrées.*
- *Le prix de la plus grande créativité : originalité de la Caisse à Savon ET des tenues vestimentaires de l'équipage.*
- *Le prix de la meilleure ambiance.*

Tous les enfants participant à la descente du matin seront récompensés

DROIT A L'IMAGE

Les participants à la course autorisent l'association "Esprit 4 Roues" et la ville de La Brède à publier leurs images et celles de leurs caisses à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.

RESPONSABILITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.

Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux ou d'un majeur responsable. Ils devront fournir au moment de l'inscription une autorisation parentale ainsi qu'une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

ASSURANCES

Concernant les assurances nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera votre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Toutes questions d'application ou d'interprétation du règlement, ou toutes questions imprévues qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'association ou par le jury de la course, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi française.



Règlement technique
Caisses à savon
LA BREDE

1. Définition technique

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente.

Une poussée est admise.

Limitations techniques

Longueur maximum 2,70 m

Largeur maximum (hors tout) 1,5 m

Garde au sol maximum 0,25 m

Garde au sol minimum (conseillé) 3,5 cm

Roues : Minimum 3

Freinage obligatoire sur 2 roues

Direction obligatoire - chaque mouvement de la direction doit se transmettre aux roues

Poids 90 kg maxi de la caisse seule

Conception

1) Châssis

- Le plancher doit être complet sous le pilote. Penser aux enfants s'ils mettent le pied sur la route pendant la descente.
- La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales.
- Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés du type « carton ondulé », le tissu sont déconseillés ou à défaut doivent avoir une armature rigide.

- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- **Attention**
Les tubes en aluminium et en cuivre et leurs dérivés sont interdits. Même s'il est impossible lors du contrôle technique de vérifier l'épaisseur du tube d'acier utilisé, en cas d'accident, le non-respect des normes indiquées ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur mais seulement celle du pilote et de son responsable légal.
- La caisse à savon devra être construite en privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement.
- Chaque caisse à savon doit être équipée d'un système d'alerte acoustique type « klaxon » en état de fonctionnement.
- Les feux d'artifice et autres fumigènes sont interdits dans et sur les véhicules de course, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote et/ou le co-pilote et/ou le public assistant à la compétition.
- Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.

2) Siège

- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Si non un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire

- Le siège conducteur : doit être au plus près du châssis, pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.

3) Freinage

- Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.

4) Direction

- Les guidons ou autres sont interdits seul les volants pleins seront autorisés
- Les modèles ci-dessous sont acceptés.



- **Nota** : une dérogation est accordée pour les participants à la course des enfants. La descente "enfants" étant peu rapide et ne présentant pas de danger particulier les directions type guidon de vélo ou action par barres sont acceptées.

5) Remorquage

- Un point d'attache doit être prévu à l'avant et à l'arrière (anneaux de 2,5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée.
- Chaque véhicule doit être équipé d'une corde de nylon ou d'une sangle de type ceinture de sécurité d'une longueur de 2 mètres maximum et 1,50 mètre minimum, équipée de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton de pompier ou d'alpiniste)

2. Sécurité

1) Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

2) Sécurité

Le port du casque (type casque ski ou vélo ou moto) et de gants est obligatoire
Le port de chaussures fermées (pantoufle, ballerine, espadrille, tong sont interdites) et de vêtements (pantalons longs et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire.

Une ceinture (ventrale) peut être envisagée.

Les gants de cyclistes et de laine sont déconseillés (les doigts doivent être protégés), et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante.

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

Attention

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.

3. Divers

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux.

Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.

Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur la caisse, le pilote est dans l'obligation de l'accepter.

Le numéro de course doit être écrit en noir sur fond blanc, d'une hauteur conseillée de 10 cm.

Autorisation parentale course de Caisse à Savon

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

*Père / *Mère de :

Equipe de la Caisse à savon dénommée :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Autorise mon fils * / ma fille * (* Rayer la mention inutile) :

à participer à la course de Caisse à Savon organisée à La Brède en Avril 2024.

Fait à :

Le :

Signature